

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2024**

Date de convocation : 03/05/2024

Date d'affichage : 31/05/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 13 mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur David FLEURY, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Soumaïne ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Excusés : Monsieur Christian HUBERT (pouvoir à M. Gérard DUVAL), Madame Claude CARAU-COUVREUR (pouvoir à M. François-Noël OSMOND), Madame Agnès HOPQUIN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU (pouvoir à M. Soumaïne ABDRAMAN DARBAYE), Madame Vanessa TALLON, et Madame Sophie GUITET.

Absents : Madame Lydie OSMOND et Monsieur Gildas BAUDRY.

Secrétaire de séance : Madame Céline SURVILLE.

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du 04 avril 2024 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Rénovation de la salle polyvalente : avenants - choix du mobilier
2. Lotissement « Les Saults » : travaux de sondage du sol
3. Démolition de la maison d'habitation sise 2 la Pérelle
4. Projet maison de santé pluriprofessionnelle : choix des entreprises et financement
5. Bilan 2023 garderie du RPI St-Ébremond-de-Bonfossé / St-Martin-de-Bonfossé
6. Participation au fonds social au logement et au Fonds aides aux jeunes
7. Point sur organisation du scrutin des élections européennes du 09 juin 2024
8. Point sur les festivités du 80e anniversaire du Débarquement
9. Questions diverses

I -RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : AVENANTS - CHOIX DU MOBILIER
cm2024-05-13-001

Concernant le marché de travaux de rénovation de la salle polyvalente, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver

- l'avenant n°2 au lot 1 « ITE - ravalement - peinture intérieure - carrelage - faïence » attribué à l'entreprise Bruno LEBOUVIER. Il est proposé des travaux en moins-value pour la fourniture et la pose du carrelage et des plinthes puisqu'il a été décidé de poser un revêtement de sol stratifié et des travaux en plus-value pour la dépose et l'évacuation du parquet existant et pour la recharge à l'emplacement du parquet.

Ces modifications justifient un avenant qui induit une plus-value de 3 771.89 € HT.

| Entreprise | Entreprise LEBOUVIER Bruno |
|--------------------|----------------------------|
| Montant HT base | 37 274.75 € |
| PSE n° 2 HT | + 4 007.50 € |
| Avenant n°1 HT | + 965.84 € |
| Avenant n°2 HT | + 3 771.89 € |
| Nouveau montant HT | 46 019.98 € |

- l'avenant n°1 au lot 2 « couverture » attribué à l'entreprise SARL Couverture Pimont. Il est proposé des travaux en plus-value pour le traitement anti-mousse de la toiture de la salle d'un montant de 1188.00 € HT.

| Entreprise | Entreprise SARL Couverture Pimont |
|--------------------|-----------------------------------|
| Montant HT base | 13 554.50 € |
| PSE n° 1 HT | + 1 480.00 € |
| Avenant n°1 HT | + 1 188.00 € |
| Nouveau montant HT | 16 222.50 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n°2 au lot 1 attribué à LEBOUVIER Bruno et l'avenant n°1 au lot 2 attribué à la SARL Couverture Pimont, du marché de travaux pour la rénovation de la salle polyvalente, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2024.

Acquisition du mobilier

cm2024-05-13-001 B

Monsieur Gérard DUVAL présente deux devis pour la fourniture de 12 tables mobiles basculantes 180*80cm :

- L'un de l'entreprise Ouest Collectivités pour un montant de 3156.00 € HT
- L'autre de l'entreprise Neveu pour un montant de 3245.76 € HT

Concernant la fourniture de chaises, Monsieur Gérard DUVAL précise avoir demandé des échantillons aux deux entreprises, seuls les modèles présentés par l'entreprise Neveu ont donné satisfaction. La proposition commerciale de l'entreprise Neveu pour la fourniture de 72 chaises s'élève à 5720.43 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise NEVEU pour la fourniture des tables et chaises pour un montant de 8966.19 € HT.

II - LOTISSEMENT « LES SAULTS » : TRAVAUX DE SONDAGE DE SOL CM2024-05-13-002

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité d'effectuer un sondage de sol pour le projet d'aménagement du lotissement « Les Saults ».

Il présente deux devis, l'un de l'entreprise Sol Exploreur d'un montant de 3000.00 € HT et l'autre de l'entreprise Fondouest d'un montant de 3200.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Sol Exploreur d'un montant de 3000.00 € HT.

III - DEMOLITION DE LA MAISON SISE 2 LA PERELLE A CANISY CM2024-05-13-003

Concernant le projet de démolition de la maison d'habitation sise 2 la Pérelle, Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil avoir consulté 4 entreprises spécialisées pour le désamiantage de l'immeuble : AB Désamiantage, Andaine Désamiantage, Fontenay Désamiantage et Leclerc Désamiantage. Seule l'entreprise AB Désamiantage a répondu ; sa proposition s'élève à 8500.00 € HT.

Concernant la démolition de l'immeuble, l'entreprise SARL Guillaume AUBREE propose d'effectuer les travaux pour un montant de 9300.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les propositions des entreprises AB Désamiantage pour un montant de 8500.00 € HT et Sarl Guillaume AUBREE pour un montant de 9300.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir de l'immeuble sis 2 la Pérelle à Canisy.

IV - PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE : CHOIX DES ENTREPRISES ET FINANCEMENT CM2024-05-13-004

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la consultation (dans le cadre d'une procédure adaptée) lancée le 18/03/2024 à 9h00, décomposée en 14 lots, pour les travaux de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Canisy.

La consultation a été clôturée le 18/04/2024 à 12h00.

La commission chargée de l'ouverture et de l'analyse des plis s'est réunie le 18/04/2024 pour l'ouverture des plis des quarante-quatre offres reçues ; l'architecte, M. Mokrane ALOUANE a procédé à l'analyse de toutes les offres.

Il a été déterminé, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 60 % pour le prix des prestations et 40 % pour la valeur technique), une liste des offres comme étant les offres économiquement les plus avantageuses.

Pour le lot 1 - VRD - Espaces verts : l'entreprise SAS LEHODEY TP - domiciliée 4 route de Beaumont, 50290 MUNEVILLE SUR MER - pour un montant de 60 785.80 € HT

Pour le lot 2 - Gros-œuvre : l'entreprise SARL GODARD Maçonnerie - domiciliée 63 route du Mesnil, 5080 CONDÉ SUR VIRE - pour un montant de 331 662.33 € HT

Pour le lot 3 - Charpente bois : l'entreprise SARL AMAND - domiciliée 53 rue du Cadran, 50860 MYON VILLAGES - pour un montant de 40 552.02 € HT

Pour le lot 4 - Couverture et bardage zinc, étanchéité, bardage : l'entreprise SARL CORBET GORREGUES - domiciliée P.A. Zone la Croix Carrée II, 401 rue Barthelémy Thimonnier, 50180 AGNEAUX - pour un montant de 183 038.13 € HT

Pour le lot 5 - Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie : l'entreprise SAS CTI-BAT - domiciliée ZA de la Croix Carrée, 248 rue Denis Papin, 50180 AGNEAUX - pour un montant de 110 000.00 € HT

Pour le lot 6 - Plâtrerie sèche : l'entreprise SARL ETS ORQUIN, domiciliée 76 rue guillaume Michel, 50000 SAINT-LÔ - pour un montant de 64 623.00 € HT

Pour le lot 7 - Menuiseries intérieures : l'entreprise SARL ETS ORQUIN, domiciliée 76 rue guillaume Michel, 50000 SAINT-LÔ - pour un montant de 86 000.00 € HT

Pour le lot 8 - Plafonds suspendus : l'entreprise SAS LECOQ, domiciliée 26 rue de la Rigourdière, 35000 CESSON SEVIGNE - pour un montant de 22 492.10 € HT

Pour le lot 9 - Sols souples : l'entreprise RD PEINTURE, domiciliée 130 rue Louise Michel, 50000 SAINT-LÔ - pour un montant de 27 642.20 € HT

Pour le lot 10 - Carrelage, faïence : l'entreprise SARL LENOBLE CARRELAGE, domiciliée 16 rue des Paturettes, 50300 MARCEY LES GRÈVES - pour un montant de 21 331.75 € HT

Pour le lot 11 - Peinture : l'entreprise RD PEINTURE, domiciliée 130 rue Louise Michel, 50000 SAINT-LÔ - pour un montant de 21 456.59 € HT

Pour le lot 12 - Ascenseur : l'entreprise TK ELEVATOR France, domiciliée Zone artisanale Les Chèvres, 50470 TOLLEVAST - pour un montant de 23 650.00 € HT

Pour le lot 13 - Plomberie sanitaire, chauffage, VMC : l'entreprise SAS OZENNE ENERGIES, domiciliée 23 route de Caen, 14500 VIRE NORMANDIE - pour un montant de 178 956.89 € HT

Pour le lot 14 - Électricité : l'entreprise VELEC SERVICES, domiciliée 78 rue St Pierre et Miquelon, 50420 TESSY BOCAGE - pour un montant de 79 988.00 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir les offres des entreprises classées premières dans le rapport d'analyse des offres, et d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- attribue les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'avis public d'appel à concurrence relatif à la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle, conformément au descriptif ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2024.

Financement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une approche du montant des loyers qu'il a élaborée en tenant compte des surfaces louées ; il suggère de fixer le loyer à 10€ le mètre carré ; ce qui ferait 440 € par médecin, 350 € pour le cabinet infirmiers, 880 € pour le cabinet kinésithérapeute.

Il conviendra de définir la gestion des espaces communs : la salle de réunion et la tisanerie, et la gestion des charges de fonctionnement de l'immeuble : électricité, eau, chauffage, contrat de maintenance de l'ascenseur, du système de ventilation et du chauffage, des contrôles liés aux ERP (installations électriques, extincteurs, etc.), entretien des locaux (accueil, escalier, vitrerie, etc.).

Monsieur le Maire suggère de demander à l'économiste de la construction un estimatif du coût des charges annuelles.

**V - BILAN 2023 GARDERIE DU RPI ST EBREMOND DE BONFOSSE - ST MARTIN DE BONFOSSE
CM2024-05-13-005**

Monsieur Gérard DUVAL présente le bilan de fonctionnement de la garderie gérée par l'APE du RPI St Ebremond - St Martin.

| Bilan garderie APE Saint-Ebremond / Saint-Martin de Bonfossé | | | |
|--|----------------------|---------------------|-------------|
| Septembre 2022 - Août 2023 | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| Salaire | 9 464,59 € | Garderie et goûters | 15 424,86 € |
| Charges sociales | 4 642,12 € | | |
| Goûters | 1 149,98 € | | |
| Impôts et taxes | 44,00 € | | |
| Prestations de services (Coddea) | 380,00 € | | |
| Fournitures diverses (jeux, jouets, bureautique) | 211,75 € | | |
| | 15 892,44 € | | 15 424,86 € |
| Résultat | - 467,58 € | | |
| Participation déficit | St Martin 43 % soit: | | 201,06 € |
| | Canisy 57% soit: | | 266,52 € |

Le résultat de l'exercice 2023 présente un déficit de 467.58 € qui est moindre que l'année précédente. Les mesures correctives ont été bénéfiques : réduction de l'amplitude horaire (fermeture le soir à 18h45) et tarif ajusté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge le déficit de 467.58 €, à hauteur des 57% fixés dans la convention, soit 266.52 € pour la commune de Canisy.

VI - FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) ET FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) CM2024-05-13-006

Fonds Solidarité Logement

Depuis le 1er avril 2021, le Département de la Manche assure la gestion administrative du FSL, consolidant ainsi son rôle d'acteur dans la mise en œuvre du droit au logement (aides financières et mesures d'accompagnement social pour les personnes éprouvant des difficultés particulières, notamment inadaptation de leurs ressources et conditions d'existence). Pour garantir l'accès au logement, les communes sont sollicitées financièrement (ce qui était déjà le cas en 2022).

La base est de 0.60€ par habitant, ce qui représente pour notre commune (1766 habitants chiffre INSEE), la somme de 1060 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de participer et de verser la somme de 1060 € au FSL pour l'année 2024.

Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental dont l'objectif est de soutenir les jeunes de moins de 25 ans, sous conditions de ressources, en les aidant financièrement dans les moments difficiles de leur parcours, contribuant ainsi à améliorer leur équilibre social et professionnel.

En 2023, 1119 jeunes ont bénéficié du FAJ par le biais d'une aide individuelle ou d'actions collectives. Sur le volet individuel, les soutiens peuvent porter sur deux axes : aides liées à la subsistance (frais liés à l'alimentation, à l'hygiène, et aux vêtements de 1^{er} nécessité) et aides liées à l'insertion (vêtements ou outils professionnels, frais liés à une formation, mobilité)

Pour poursuivre l'engagement commun, les communes sont sollicitées financièrement sur la base soit de 0.23€ par habitant, ce qui représente pour notre commune (1766 habitants chiffre INSEE), la somme de 406 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de participer et de verser la somme de 406 € au FAJ pour l'année 2024.

VII - POINT SUR L'ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE - SCRUTIN DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN

Monsieur le Maire demande quelles sont les disponibilités de chacun des conseillers tenir les deux bureaux de vote le dimanche 09 juin prochain, scrutin des élections européennes.

Il précise que chaque bureau doit être composé au minimum d'un président, de deux assesseurs et d'un secrétaire.

Bureau de vote n° 1 - Canisy : Mme Maryvonne LEFRANÇOIS, Mme Nathalie FAGNEN, Mme Claude CARAU COUVREUR, M. François-Noël OSMOND, M. Soumaine ABDRAMAN DARBAYE...

Bureau de vote n°2 - Saint-Ébremond-de-Bonfossé : Mme Marie-Pascale HOUBEN, M. David FLEURY, M. Gérard DUVAL, Mme Vanessa TALLON, Mme Agnès HOPQUIN...

VIII - FESTIVITES DU 80^e ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT

18 Juin : Théâtre « Tu pourras toujours compter sur moi » - représentation pour les élèves des classes de CM1 et de CM2 des écoles de la Joigne, du RPI Carantilly, Dangy, Quibou et du RPI St Ebremond St Martin de Bonfossé, et pour les collégiens - Le Métronome

Monsieur le Maire précise que ce projet a obtenu une subvention du conseil départemental de 1000 €.

18 Juin : commémoration de l'Appel du Général de Gaulle, cérémonie au monument aux morts à 18h30

07 Juillet : repas de la libération pour les habitants de la commune à l'occasion de la fête St Pierre - 15h30 - concert des 4 harmonies « Musique et mémoires »

Carte repas de 15 € - entrecôte frites

Monsieur le Maire suggère que chaque conseiller vende dix cartes à son entourage.

26 Juillet : commémoration pour la libération de Canisy et St Ebremond

Les horaires restent à définir : parcours de l'exposition photos, cérémonie au monument aux morts, et témoignages ;

19h00 - théâtre par la troupe Mimesis « Le jour d'après »

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mai 2024

20h30 - moment de convivialité et poursuite avec les JO sur grand écran éventuellement (présence d'un food-truck)

Des flyers seront distribués

IX - QUESTIONS DIVERSES

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Monsieur le Maire présente le bilan des points de défense contre l'incendie suite à la reconnaissance opérationnelle effectuée par le SDIS 50.

Des anomalies ou des réparations sur certains Points d'Eau Incendie (PEI) sont à engager : rue André Osmond, Le Breuil, rue Ferdinand Leplatois, rue de la Pommeraie, le Montmireil, rue Jean Follain, Château de Canisy, la ferme de St Gilles, Bouchefontaine, Castillon.

Chaudière bois bâtiments école St-Ébremond-de-Bonfossé

La chaudière bois école St Ebremond a été dépanée : changement du turbulateur suite à alarme pour un montant de 838,62 € TTC.

Demande d'un riverain

Monsieur Soumaïne ABDRAMAN DARBAYE fait part au conseil d'une demande d'un administré du Montmireil sollicitant la pose d'un miroir pour tourner à droite après le rond-point de la gare. Monsieur le Maire va solliciter les services départementaux à ce sujet.

Repas pour le personnel communal

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS suggère de réorganiser un repas pour le personnel communal. Le conseil municipal y est favorable et envisage de fixer cette soirée au 02 juillet prochain.

Inauguration de l'exposition sur le blaireau - médiathèque

Madame Marie-Pascale HOUBEN informe le conseil de l'inauguration de l'exposition sur le blaireau qui se tiendra mardi 14 mai à 18h00 à la médiathèque L'Épicerie d'Enfance. Les conseillers municipaux y sont conviés.

Installation du City Park

Monsieur Sylvain LENGRONNE fait part aux conseillers de quelques dysfonctionnements suite à l'installation du City Park : le portillon d'accès devait être adapté aux personnes à mobilité réduite, ce n'est actuellement pas le cas, celui-ci ne fonctionne pas ; il s'interroge également sur la hauteur des petits paniers de basket.

Prochaines séances de conseil municipal

Jeudi 04 juillet

Dates à retenir

31 mai : passage de la flamme Olympique à Saint-Lô

09 juin : élections européennes

9 juin : vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Ébremond-de-Bonfossé

15 et 16 juin : finales départementales de football au stade Pierre Lerestoux de CANISY

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mai 2024

18 juin : spectacle « Tu pourras toujours compter sur moi » pour élèves du primaire et collégiens au Métronome

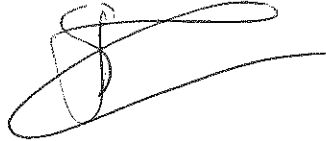
23 juin : 8h VTT organisé par Passion Deux Roues

07 juillet : fête St Pierre

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Mayor.A smaller, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the meeting.